

4^{ème} GRAND PRIX Sénior et Critérium Sénior Mérignies Golf Country Club Samedi 28 et Dimanche 29 Mars 2020

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE (22/1/2020)

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs. (voir Vade-mecum 2020 de le FFGolf).

Art 1- Formule de jeu

36 trous Stroke Play Brut – 18 trous par jour. Epreuve ouverte aux amateurs français, ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve, licenciés à la FFGolf, s'étant acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve et rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous.

Certificat médical obligatoirement enregistré par la FFGolf à la date limite des inscriptions. (Ou avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié).

Pour les joueurs étrangers, certificat médical fourni lors de l'inscription.

L'épreuve est non-fumeur.

Art 2- Séries, marques de départ et nombre de joueurs :

L'épreuve se jouera sur le parcours 18 trous Val de Marque et Rupilly.

Pour le Trophée sénior :

* une série Dames (33 joueuses minimum) : index inférieur ou égal à 18,4. Départ des marques rouges.

* une série Messieurs : index inférieur ou égal à 15,4. Départ des marques jaunes.

La demande d'une wild card peut être faite au club. Toutefois, la validation des wild cards (11 maximum pour le Trophée sénior de Mérignies Golf) est du ressort de la ligue. Champ total de joueurs : 108 joueurs maxi, Classic Mid Amateur compris.

Art 3- Critérium Sénior

Pour les golfeurs ne rentrant pas dans les critères d'index du Trophée Sénior, un Critérium Sénior est organisé en parallèle sur le même parcours. Il ne s'agit pas d'une série complémentaire mais bien d'une autre compétition organisée au même moment sur le même parcours et depuis les mêmes départs.

Pour le Critérium Sénior, les index maxi hommes sont de 21.4 et femmes 24.4.

En cas de dépassement du champ total des joueurs inscrits au Trophée sénior, la priorité à l'inscription sera donnée aux joueurs du Trophée Sénior par rapport au Critérium Sénior.

La licence fédérale est suffisante pour l'inscription au Critérium Sénior. Pas d'obligation de s'acquitter du « droit de jeu fédéral » de 35€.

Art 4- Inscriptions

Les inscriptions pour le Trophée et le Critérium sénior sont ouvertes du 30 janvier 2020 jusqu' au 13 mars 2020 à 18H00.

Inscription et règlement uniquement sur internet via le formulaire en ligne du site www.merigniesgolf.com

L'inscription ne sera définitive qu'une fois le règlement réceptionné.

Art 5- Droit d'engagement

Joueur extérieur : 80 € ; Joueur abonné : 30 €.

Parcours de reconnaissance le vendredi 27 mars (uniquement sur réservation à l'accueil)

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

Art 6 - Tirage des départs

Les horaires de départ du premier tour se feront dans l'ordre croissant des index. Les départs du 2ème tour seront par ordre de classement brut inverse du 1er tour.

Les départs seront disponibles le jeudi 26 mars 2020 à 12h00

Art 7- Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve est composé de deux représentants de Mérignies Golf ainsi que d'un représentant du corps arbitral.

Art 8 - Prix

Trophée Sénior :

1^{er} PRIX BRUT Homme, 1^{er} PRIX BRUT Dame

Critérium Sénior :

1^{er} PRIX BRUT Homme, 1^{er} PRIX BRUT Dame

Art 9 : Départage

En cas d'égalité pour la première place en brut, pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en Play off « trou par trou ». (trous 10 et 18 Rupilly puis 10, 18 etc)

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis sur le 9, 6, 3 et dernier trou. Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Art 10 : Remise des prix

Dimanche 29 mars 2020 au club house une demi-heure après le dernier retour, suivie d'un cocktail.